

## Reconnaissance des principes de base de la réforme des pensions

### Énoncé du problème

Certains Canadiens sont préparés et auront suffisamment de fonds pour leur retraite parce qu'ils participent à des régimes de retraite privés ou publics ou ont planifié prudemment, mais on sait que de nombreux Canadiens ne le sont pas. Au cours de la prochaine décennie, le Canada verra des milliers de membres de la génération du baby-boom arriver à la retraite et nombreux sont ceux qui n'auront pas suffisamment économisé pour avoir un niveau de vie adéquat.

Bien que l'impact de ce manque à gagner reste inconnu, les risques pour notre économie et la stabilité des prestations de vieillesse financées par le gouvernement sont tellement importants qu'il faut agir immédiatement.

La Chambre de commerce du Canada convient que les aspects fondamentaux du régime de revenu de retraite sont solides. Cependant, il y a des enjeux qui, à défaut d'être réglés, empêcheront de nombreux retraités de vivre avec dignité. La Chambre de commerce du Canada croit que le gouvernement doit continuer d'engager les entreprises dans l'élaboration de recommandations pour assurer qu'il sera en mesure d'aider les aînés sans grever les budgets publics et obliger les entreprises et les jeunes Canadiens à assumer le fardeau par le biais d'impôts plus élevés.

### Précisions sur le problème

Au cours des deux prochaines décennies, le Canada verra un nombre sans précédent de gens arriver à la retraite. Le manque à gagner des citoyens âgés sous-financés est un problème complexe qui exige l'attention immédiate du gouvernement.

Tous les Canadiens n'ont pas la possibilité de participer à un régime de retraite du secteur privé ou public et le Régime de pensions du Canada ne répondra pas aux exigences de nombreux aînés. En outre, la déroute des marchés boursiers de 2008 a causé d'énormes pertes au portefeuille de retraite de nombreux Canadiens.

Il semble injuste de demander aux Canadiens de subir des hausses d'impôt pour combler les écarts et, d'ailleurs, cela causerait un fardeau excessif aux générations plus jeunes.

La Chambre de commerce du Canada applaudit le gouvernement fédéral d'avoir reconnu l'importance de cette question et ses efforts en vue de recueillir des observations par l'entremise de la consultation *Maintenir la solidité du système de revenu de retraite du Canada*.

La Chambre de commerce du Canada a été particulièrement ravie de constater que ce processus de consultation reposait sur un ensemble de principes :

- « Le système doit demeurer abordable pour les particuliers et les entreprises.
- Les coûts engagés par les gouvernements doivent être appropriés et abordables, en plus d'être viables à long terme.
- Le système doit fonctionner de manière à ne pas transférer les coûts d'une génération à une autre.
- Il faut maintenir un équilibre approprié entre la responsabilité individuelle et celle du gouvernement au chapitre de l'épargne-retraite, de même qu'un niveau adéquat de choix personnel.
- Le système doit demeurer accessible à tous les Canadiens. »

La Chambre de commerce du Canada avalise ces principes comme étant le fondement de toute recommandation de changement et est également ravie de constater que des efforts sont déployés pour trouver des solutions en partenariat avec les provinces et territoires.

Cependant, la Chambre de commerce du Canada s'inquiète du manque de précisions sur les prochaines étapes et les échéanciers. Elle croit que l'avancement rapide de ce processus est essentiel et que, pour ce faire, il faut élaborer un échéancier clair et obligatoire pour la publication de recommandations de changement, ouvrir ces recommandations aux commentaires du public et des intervenants et établir un calendrier pour les changements législatifs.

Certaines réformes portant sur les questions de succession, le programme d'assurance-emploi ou autres initiatives visant à réduire les frais généraux du gouvernement pourraient atténuer les problèmes liés au financement des pensions. On pourrait créer un programme d'éducation sur la retraite pour aider les Canadiens à se préparer à assumer les coûts de la retraite ou un régime individuel de retraite obligatoire administré par des planificateurs agréés.

Certaines réformes pourraient être mises en œuvre immédiatement et l'on pourrait chercher des solutions à plus long terme. L'important est de s'attaquer à la situation.

### **Recommandations**

1. Que les instances fédérales, provinciales et territoriales poursuivent leurs efforts en vue de créer un contexte de retraite abordable au profit de tous les intervenants.
2. Que le gouvernement fédéral crée une approche équilibrée à l'égard des options du secteur privé dans le cadre du contexte du Régime de pensions du Canada (RPC).
3. Que le gouvernement fédéral élabore des mesures législatives axées sur la présentation d'ici un an de recommandations conformes aux « principes de base de la réforme des pensions. »